

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 5230

présenté par

M. Chenu, M. Bilde, Mme Le Pen, M. Pajot, Mme Pujol et M. Meizonnet

ARTICLE 39

À la dernière phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« définit »

insérer les mots :

« la méthode de calcul de diagnostic de performance énergétique appropriée et »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'assurer une notation DPE efficace et objective, cet amendement vise à actualiser la notation DPE des logements, notamment en croisant à la fois la méthode des factures et celle dite des "3CL".